33584

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

DE VILLARET-JOYEUSE,

Député du Morbihan;

Sur l'importance des Colonies & les moyens de les pacifier.

Séance du 12 Prairial an 5.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

L'HONNEUR que vous m'avez fait de me nommer membre de votre commission des colonies, m'impose le devoir de vaincre la timidité & la juste défiance qui m'eussent sans doute toujours éloigné de cette tribune, illustrée chaque jour par tant de talens.

Rare
DC 141
.F77
no. 530

Vous avez pensé probablement que des connoissances locales, quinze ans de séjour dans ces contrées éloignées, & trente ans de pratique dans la marine, pouvoient en cette circonstance, suppléer à l'habitude de la parole. Puisse votre indulgence soutenir mes premiers pas dans une carrière, si nouvelle pour moi !

Il importe peut-être que je le déclare ici pour ceux qui, indignes de croire à la vertu, cherchent toujours dans l'intérêt privée le motif & la règle des opinions humaines. Je suis dans une position où l'impartialité n'est pas même un mérite, tant elle est facile : car je n'ai dans les colonies aucune espèce de propriété.

Mais de plus hautes considérations se présentent en foule à ma pensée. Notre commerce, notre marine, nos finances se rattachent par tous les liens à l'existence & à la prospérité de nos colonies. Ce sont les dévastateurs & les bourreaux de nos colonies qui ont ruiné les cinquante mille familles qui, dans nos principaux ports, languissent faute de travail ; ce sont eux qui ont enlevé à nos matelots ces moyens d'instruction qui les rendoient les rivaux & les vainqueurs des marins anglais ; ce sont eux qui ont desséché ces canaux par lesquels la vie & les richesses arrivoient à grands flots dans Nantes, Bordeaux, Rouen, le Havre & Lorient, & de là se répandoient dans les veines de la France entière.

Rappelez-vous, en effet, les innombrables avantages que nous retirions de nos colonies ; rappelez-vous que par elles, depuis 70 ans, notre numéraire avoit été presque doublé. En 1726, il n'étoit porté qu'à treize cents millions. Il s'élevoit à deux milliards deux à trois cents millions en 1785 & 1786...... Faut-il s'en étonner ? chaque année l'importation & l'exportation des denrées étoient de 700 millions ; la métropole envoyoit, tous les ans, pour 78 millions de marchandises dont 40 millions d'objets manufacturés. L'île seule de Saint-Domingue rendoit à la France plus que quatre de ses plus belles provinces. Que le génie fiscal multiplie à son gré les gênes & les entraves...... qu'il crée des impôts

indirects...... qu'il en mette jusque sur l'air que respire un peuple libre : comment combleroit-il un pareil déficit ?...... comment remplaceroit-il de semblables ressources ? Jamais cependant elles n'auront été plus nécessaires : car, ne vous y trompez pas, le régime de la liberté est coûteux ; il est si beau, si bien en harmonie avec la dignité de la nature humaine, qu'il ne peut être payé trop cher ! Il sera sans doute dispendieux parmi nous, parce que pendant longues années, nous aurons à acquitter la dette de la réconnoissance envers ces intrépides armées, qui, à force de prodiges & de courage, nous ont donné le sceptre du continent & la paix.

Gardons-nous de croire que nous puissions nous passer de nos colonies : leurs produits sont indispensables pour la restauration de nos finances ; leurs denrées sont devenues pour nous des besoins de première nécessité. Nous flatterions-nous du vain espoir que les sybarites de nos villes, que les enfans gâtés de notre luxe se soumettroient à la privation du sucre & du café ?...... aimerions-nous mieux les leur laisser apporter par les étrangers, ou aller les acheter, à grands frais, à Londres, à Hambourg ? Mais alors, que deviendroit cette balance du commerce qui nous étoit auparavant si favorable, qui nous donnoit en produit au moins 80 millions par an, & qui, augmentant sans cesse parmi nous les capitaux, centuploit par-tout l'industrie, vivifioit nos manufactures, engraissoit nos terres, & doubloit nos moissons mêmes ?

Quand nous avions des colonies, c'étoit avec l'excédant même de notre culture & de nos manufactures que nous payions leurs denrées. Aujourd'hui nous payons à l'Europe ce qu'elle nous payoit autrefois. Ce n'est qu'avec notre or que nous payons les productions des colonies anglaises : nous nous appauvrissons ainsi à mesure que nous enrichissons nos ennemis. Les prohibitions n'y feroient rien ; la cupidité renverse toutes les barrières. A-t-on calculé combien d'années nous pourrions tenir à cet écoulement successif de

notre numéraire ? Voulez-vous enfin connoître toute l'importance de vos colonies, comparez l'état de vos ports tel qu'il étoit en 1788, avec ce qu'ils sont aujourd'hui.

Que ne puis-je aussi porter vos regards sur cette magnifique rade du Cap ! que ne puis-je vous y montrer les trois cents navires que j'y ai souvent vus, & qui en faisoient la gloire & l'ornement ! que ne puis-je vous montrer trente à quarante mille matelots, impatiens de se précipiter vers ces contrées pour y partager le bonheur qu'on y goûtoit de toutes parts !

Car je dois vous l'affirmer, citoyens représentans, depuis quatre ans les plus fausses idées ont été répandues en France sur la situation de Saint-Domingue avant la révolution : rien n'égaloit l'opulence de cette île, si ce n'est la jalousie qu'elle inspiroit à nos rivaux, & la tranquillité & la satisfaction de ses habitans. C'est à tort qu'on a voulu la peindre comme l'empire de quelques farouches tyrans conduisant avec une verge de fer des troupeaux d'esclaves. Non : le joug y étoit aussi léger qu'il peut l'être. — Sans doute, l'esclavage est toujours un outrage à la nature humaine ; mais du moins il étoit adouci par la politique & par l'intérêt particulier lui-même. Les noirs n'étoient pas aussi étrangers que le croient beaucoup de gens, à la prospérité qu'ils faisoient naître ; ils avoient une abondante nourriture, un logement propre & commode ; des hôpitaux prêts à les recevoir en cas de maladie ; leurs enfans étoient élevés avec soin dans la maison paternelle, jusqu'au moment où ils étoient capables de supporter le travail ; & certes, ce travail n'étoit pas excessif ; ils étoient enfin, je trancherai le mot, beaucoup plus heureux que la plupart de nos paysans sous l'ancien régime. Mais l'heureuse concorde & la paix embellissoient alors & fécondoient ces contrées. J'ai vu encore, en 1791, les vastes campagnes de Saint-Domingue couvertes de riches moissons. J'ai vu plusieurs villes comparables à nos villes d'Europe, & près de dix mille habitations dont la plupart offroient un plus beau coup d'œil que nos plus grands villages. La population de cette colonie

étoit, à cette époque, d'environ quarante mille blancs, trente mille gens de couleur & quatre cent mille esclaves.

Saint-Domingue jouissoit encore, dans les premiers mois de cette année, d'une certaine tranquillité : il ne me fut cependant pas difficile de voir que l'orage sillonnoit la nue, que l'horizon étoit chargé de tempêtes, & que bientôt la foudre éclateroit. Je l'annonçai au ministre de la marine, peu de jours après mon arrivée dans cette île ; & mes prédictions ne se vérifièrent que trop tôt : la guerre civile entra dans l'île avec les dissentions politiques ; les partis s'embrasèrent des feux du climat & en vinrent aux mains ; le sang n'a pas cessé depuis de couler par torrens.

Le rapporteur de votre commission vous a peint les horreurs dont Saint-Domingue a été le théâtre ; il vous les a retracées avec cette vigueur de pinceau & ce talent qui, depuis long-temps l'ont fait compter parmmi nos meilleurs orateurs : je ne recommencerai pas ce qu'il a si parfaitement achevé.

Les maux vous sont connus, ils sont à leur comble ; mais quels en seront les remèdes ? J'avoue que ceux qui vous ont été jusqu'ici présentés par les différens opinans, ne m'ont pas paru efficaces.

Le premier, sans doute, & le plus pressant, est le rappel du Robespierre des Antilles & de ses complices. Comment donc l'opérerez-vous ? Vous contenterez-vous de rapporter la loi du 4 pluviôse, qui autorise le Directoire à envoyer des commissaires dans les colonies ? la Constitution vous donne incontestablement ce droit ; vous devez l'exercer dès ce moment. Mais une fois cette loi rapportée, le Directoire ne pourra envoyer d'autres agens. Tant mieux, mille fois tant mieux, dira une foule d'entre vous, & je serai de leur avis. Mais, dans cet interrègne, par qui sera gouverné Saint-Domingue ? sous quelle autorité ploieront les partis qui la déchirent ? ne verra-t-on pas se renouveler avec plus de fureur les combats entre les couleurs, ou même entre les différentes armées noires ? la colonie toute entière ne de-

viendra-t-elle pas rapidement la proie de l'Anglais ou d'une anarchie encore plus complète.

Je conviens, d'un autre côté, que pendant que le Directoire n'aura pas un meilleur systême & plus de lumières sur les colonies, je n'apperçois que des dangers à le charger de nommer d'autres agens qui ne vaudront peut-être pas mieux que ceux dont les crimes vous ont été si éloquemment dénoncés à cette tribune ; les précautions même, & les conditions d'éligibilité proposées par notre collègue Tarbé ne me rassurent pas entièrement, à beaucoup près. Vous recommanderez au Directoire de choisir de nouveaux agens parmi des hommes connus par leurs talens & leurs vertus ; mais ceux qui l'ont déja si indignement trompé en lui surprenant la nomination de Sonthonax & de ses complices, ne le tromperont-ils pas encore ?

Ce n'est pas une nouvelle commission qu'il faut envoyer à Saint-Domingue : l'ignorance des localités & d'un pays si différent du nôtre, l'égarera encore ; l'ivresse d'un si grand pouvoir, partagé à de si énormes distances entre cinq individus, les divisera bientôt. Avez-vous oublié que la guerre de la Vendée ne fit que se rallumer davantage pendant qu'on y multiplia les proconsuls, qui employoient à délibérer & à se disputer, le temps destiné à agir ? C'est à la sagesse & à l'esprit ferme & conciliateur d'un général habile, revêtu de grands pouvoirs, & entouré d'une force imposante, que vous avez dû l'extinction de ce grand volcan politique.

Ce que vous avez fait avec tant de succès pour la Vendée, pourquoi ne le tenteriez-vous pas pour Saint-Domingue ? Saint-Domingue est aussi une Vendée à reconquérir ; elle est dévastée par le double fléau de la guerre civile & de la guerre étrangère ; ce n'est que par la force des armes & par l'énergie mêlée à la douceur & à la clémence, que vous parviendrez à la soumettre. Là règne aussi, parmi les noirs & les mulâtres, le fanatisme de la licence, comme le fanatisme nobiliaire & religieux régnoit dans nos départemens de l'Ouest.

J'oserai le dire, citoyens représentans, & je vous prie de peser attentivement cette assertion : jusqu'à la paix générale, il n'y a qu'un régime qui puisse convenir à Saint-Domingue ; il n'y en a qu'un qui puisse mettre les malheureux restes des blancs à l'abri des poignards des nègres ; il n'y en a qu'un qui puisse défendre ceux-ci de leurs propres fureurs ; il n'y en a qu'un qui puisse préserver de l'incendie les débris des propriétés & des habitations ; il n'y en a qu'un qui puisse obliger les noirs à reprendre leurs travaux ; il n'y en a qu'un qui puisse les réaccoutumer, non pas à l'esclavage qui est irrévocablement détruit, & que vous ne rétablirez jamais, mais à la subordination & à l'obéissance ; il n'y en a qu'un qui puisse arrêter les progrès des Anglais, toujours maîtres des plus beaux quartiers de cette colonie : c'est le régime militaire. Saint-Domingue est une place assiégée ; il faut donc la déclarer en état de siége pendant la guerre, & remettre ainsi tout le pouvoir entre les mains des chefs militaires. Si un général aussi sage & aussi ferme que Rochambeau n'avoit pas eu les mains liées par les commissaires ; si, pour prix de ses conseils & de son zèle, il n'avoit pas été arbitrairement destitué par eux, la paix seroit peut-être aujourd'hui rétablie dans Saint-Domingue.

Je crois déja entendre les objections. On alléguera peut-être la Constitution. La Constitution est dans mon cœur ; je sais qu'elle doit être notre règle unique : mais la Constitution ne s'oppose point à la mesure que je réclame. Ne l'avons-nous pas déja employée, cette mesure, dans celles de nos propres places qui ont été menacées par l'ennemi ou par des troubles intestins ? N'avons-nous pas vu, pendant presque toute l'année dernière, huit à dix de nos départemens de la ci-devant Bretagne & de la ci-devant Normandie en état de siége ? Quelques-unes des principales villes du midi n'y sont-elles pas encore ? Comment donc ne pourrions-nous pas aux Antilles ce que nous nous permettons même dans le sein de la République, lorsque l'intérêt général le commande ? La lettre & l'esprit de la Constitution ne nous

autorisént-ils pas d'ailleurs à créer pendant la guerre dans les colonies un régime particulier ? La preuve en est que pendant la guerre la Constitution les prive de toute assemblée publique, de toute représentation, & de tout droit de leurs fonctionnaires publics. Une fois ce principe admis, j'en fais découler, comme d'une source féconde, tous les moyens conservateurs de nos colonies.

A son arrivée dans ces contrées, avec des pouvoirs étendus, tels à-peu-près que ceux que Hoche a eus pour finir la guerre de la Vendée, & avec des forces imposantes, le général choisi par le Directoire pourra faire une proclamation pour ordonner à chacun de se remettre en jouissance de ses propriétés, & aux nègres de reprendre leurs travaux. Il promettra & garantira à tous liberté, salaire honnête, amnistie & protection, pourvu qu'ils rentrent à l'instant dans leurs ateliers, où ils seront, non pas sous les caprices & le fouet d'un maître, mais à l'ombre de la loi. Il commandera un désarmement général dans tous les lieux qui ne sont pas menacés par les Anglais ; il remettra les armes dans des mains sûres, dans celles des hommes qui ont le plus d'intérêt au retour de l'ordre & de la tranquillité. Si les armées noires, égarées par des chefs ambitieux, par des suggestions perfides ou par des habitudes perverses, refusoient de se rendre à la voix de la persuasion, la force seroit déployée contre eux, comme elle l'a été contre les Vendéens & les Chouans insoumis. Les moyens doivent être les mêmes, vigueur & clémence.

Au reste, il ne m'appartient pas de tracer ici les instructions que le Pouvoir exécutif devroit donner au général qui auroit sa confiance : j'ai seulement voulu vous développer ma pensée, & vous faire entrevoir tous les avantages qui pourroient résulter des vues que je propose pour la pacification de Saint-Domingue. Si ce plan étoit habilement exécuté, la culture seroit de suite remise en activité. Les nègres, soumis à une police sévère, mais juste, reprendroient l'habitude du travail, perdue au milieu du tumulte des camps

& des produits du pillage ; la colonie renaîtroit peu-à-peu de ses cendres & de ses ruines ; & pendant cet apprentissage de la liberté sagement donnée aux nègres, vous prépareriez des lois propres à concilier leurs intérêts avec ceux des propriétaires, & à les faire jouir à la paix de toute l'étendue des droits que peut leur assurer la Constitution. Et qu'on ne vienne point prétendre qu'il sera impossible de ramener au devoir & au respect des propriétés ces hommes abreuvés trop long-temps des poisons de l'anarchie qu'on leur a appris à confondre avec la liberté. Non, rien ne sera impossible avec un corps de troupes françaises bien choisi & bien discipliné. Ne disoit-on pas aussi il y a trois ans que nulle force ne réprimeroit jamais les cent à cent cinquante mille anarchistes qui, pendant la tyrannie révolutionnaire, avoient été accoutumés à dominer par-tout en France, & à vivre de brigandage & de vexations ? La loi a parlé ; que sont devenus tous ces prédicateurs de grouppes, tous ces faiseurs d'insurrections, tous ces gardiens de scellés, cette foule d'inquisiteurs révolutionnaires ? Ils ont repris chacun leur métier, & sont, pour la plupart, aujourd'hui paisibles, & même honteux de leurs excès.

Commandez, & les nègres seront bientôt aussi dans leurs atteliers, où la loi les protégera contre toute vexation & contre toute tyrannie. Ils sentiront que l'intérêt de la France, leur intérêt propre, réclament également l'emploi de leurs bras, & qu'il faut bien qu'ils travaillent pour qu'on puisse les nourrir. Ils se réconcilieront avec les anciens propriétaires, & ceux-ci se les attacheront par de bons traitemens & des bienfaits.

Les colonies sont, dans notre politique moderne, des manufactures exploitées au profit de la métropole : elles exigeront sans doute encore long-temps un régime particulier pour leurs atteliers ; mais ce régime peut n'avoir rien de contraire à la Constitution. N'avons-nous pas aussi un régime particulier sur nos flottes, dans nos armées ? n'y existe-t-il pas une police mille fois plus sévère que dans nos

villes? les peines n'y sont-elles pas plus fortes en raison des suites terribles que pourroit y entraîner l'impunité du moindre délit? Il en sera de même pour un pays où trente à quarante mille blancs auront à diriger quatre à cinq cent mille nègres.

Il est un dernier moyen auxiliaire de ceux que j'ai déja indiqués pour la restauration de nos colonies; il est provoqué par la justice autant que par la politique: c'est le rappel de tous ceux des colons qui, depuis que la guerre civile a éclaté, ont abandonné Saint-Domingue. Je ne ferai pas au Conseil l'injure de supposer qu'il ait pu songer un instant à les punir d'avoir fui une mort certaine, & d'avoir, à l'aspect de leurs propriétés embrasées, cherché une retraite momentanée dans des pays plus tranquilles. Le Directoire a sans doute déjà senti lui-même le scandale du message qu'il vous a adressé à ce sujet. Ce message, citoyens représentans, j'aime à le croire, est une surprise qui lui a été faite; il est l'ouvrage de quelques agens très-subalternes faisant un dernier effort pour étendre un voile officieux sur les forfaits de Sonthonax, & qui ont cherché à faire sanctionner par le Corps législatif la proscription prononcée d'avance contre des milliers d'infortunés, dont le crime est de ne pas s'être laissé brûler avec leurs habitations.

C'est à moi plus qu'à personne à élever la voix en leur faveur, parce que je suis le témoin du courage & du dévouement avec lesquels ils cherchèrent à prévenir les désastres de la colonie. Je les vois encore épuisés de faim, de soif, de fatigue, & toujours combattant en héros pour repousser des armées noires qui venoient brûler le Cap. Je vois Sonthonax contemplant l'incendie qui dévoroit cette ville, avec autant de plaisir que Néron en goûtoit au spectacle de Rome embrasée. Ceux pour qui j'implore votre humanité, sont ceux qui ont échappé à ces flammes; ce sont leurs femmes, leurs filles, qui, après avoir erré sur un sable brûlant, à travers les rochers, poursuivies par les nègres, venoient à mon bord chercher un asyle & des

alimens; ce ſont elles que j'envoyois chercher ſur le rivage, éplorées, tremblant d'éprouver le ſort de celles de leurs compagnes qui avoient été enlevées par les nègres, & qui étoient devenues le joue & les victimes de leur brutalité. En vous propoſant de les déclarer émigrées ainſi que leurs époux, on n'avoit pas calculé l'époque à laquelle ce meſſage ſeroit diſcuté dans le Conſeil. Citoyens repréſentans, venez au ſecours des colonies en leur rendant leurs habitans, en rendant les cultivateurs à leurs atteliers. Préparez la reſtauration de notre marine en ſauvant nos colonies; briſez le joug affreux dont Sonthonax les a accablées.

Le 9 thermidor n'a pas encore brillé pour elles; elles ont encore leurs armées révolutionnaires, leur démagogie & leurs tyrans. Que ces tyrans tombent aujourd'hui à votre voix. J'appuie le projet de Vaublanc : mais je demande qu'en rapportant de ſuite la réſolution par laquelle vous avez autoriſé le Directoire à envoyer des commiſſaires à Saint-Domingue, vous déclariez cette île en état de ſiége juſqu'à la paix; que vous décrétiez une amniſtie générale pour tous les noirs qui rentreront dans leurs atteliers, le rappel de tous les colons, l'envoi d'une force impoſante; & que le général qui ira commander à Saint-Domingue ſoit chargé à ſon arrivée d'annoncer ces meſures, par une proclamation.

Je demande en outre que la défenſe d'envoyer des commiſſaires à Saint-Domingue, ſoit étendue à l'Iſle-de-France & à celle de la Réunion. Je ſaiſis cette occaſion pour leur voter des remerciemens, de ce qu'elles ont ſu ſe conſerver pour la France, & repouſſer de leur ſein les fléaux de Saint-Domingue. Elles peuvent déſormais être tranquilles : leur exiſtence & leur proſpérité ſont ſous la ſauve-garde de votre ſageſſe.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 5.